

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 12 février 2024**

Convocation adressée le 8 février 2024  
Compte rendu affiché le 19 février 2024  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 9

*L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de février, à 16h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 8 février 2024 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.*

**Présent(es)** : Nadine GEORGEL ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN ; Corinne SUBAI

**Absent(es) excusé(es)** : Tristan DEBRAY ; Cédric VAN STYVENDAEL ; Florence VERNEY-CARRON

**Absent(es)** ; Samira BACHA HIMEUR ; Yves BEN ITAH

**Procuration** : Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT  
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

**Secrétaire** : Luc SEGUIN

**2024-02**

**Tarifs de l'année scolaire 2024/2025 – Droits d'inscription**

**Rapporteuse** : Nathalie PERRIN-GILBERT

Il revient au comité syndical d'adopter les tarifs et redevances applicables aux activités et services proposés par le conservatoire.

Habituellement ces tarifs sont fixés au printemps. Une première estimation du produit des services est réalisée au moment du vote du budget primitif, fondée sur les recettes réalisées lors de l'exercice antérieur. En fonction des taux d'augmentation décidés par le comité syndical, il peut être possible d'ouvrir des crédits complémentaires en recettes dans le budget supplémentaire.

La modification du calendrier des examens et concours d'entrée impose l'adoption des tarifs 2024/2025 dès le début de l'exercice budgétaire 2024. En effet, les premières inscriptions à des concours d'entrée auront lieu dans quelques jours et il importe que les droits d'inscription applicables soient connus par les candidats au moment d'entamer leurs démarches.

Afin de permettre une étude tarifaire plus approfondie sur les prestations annexes que constituent les locations de salles et d'instruments, ainsi que les services de la médiathèque, cette première délibération ne porte que sur les droits d'inscription.

**I. Rappel des modalités de calcul**

Les droits d'inscription sont calculés en fonction du quotient familial de chaque foyer, auquel est appliqué un taux d'effort.

Le quotient familial est calculé à partir du revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales figurant sur l'avis d'imposition multiplié par 1/12.

Pour le calcul des droits d'inscription de l'année scolaire 2024/2025, l'avis d'imposition de 2024 (revenu de 2023) doit être impérativement communiqué à l'administration du conservatoire avant 15 décembre 2024. A défaut de communication de cet avis, c'est le plein tarif qui est appliqué.

Si des situations exceptionnelles engendrant des modifications interviennent au cours de l'année scolaire, elles sont prises en compte sur La décision de réajustement du tarif est laissée à l'appréciation du directeur.

Depuis l'année scolaire 2014/2015, année de mise en place de la tarification selon le quotient familial, la grille tarifaire comporte 5 tranches de quotient familial. Le taux d'effort est variable en fonction de la tranche de quotient à laquelle appartient le foyer. Les courbes de tarifs ne progressent donc pas de façon linéaire.

La grille comporte actuellement 7 tarifs, mis en place progressivement en fonction des évolutions pédagogiques ou de la création de nouvelles offres.

## **II. Les changements proposés à compter de l'année scolaire 2024/2025**

Ces changements poursuivent plusieurs objectifs :

- **Simplifier et harmoniser** les tarifs
- **Faciliter l'accès à l'établissement** pour les foyers à très faibles revenus ou les étudiants en situation de précarité économique
- **Accompagner** le développement de l'offre amateur

### Harmoniser les tarifs des cycles d'entrée au conservatoire.

A la rentrée 2023, une nouvelle antenne du conservatoire, l'antenne « Jet d'eau », a été ouverte dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, à l'école Simone Veil. Une intense communication a été effectuée au sein de cette école et dans plusieurs écoles proches afin de présenter le cycle découverte aux enfants, aux parents et de pouvoir ainsi toucher des familles qui ne se seraient pas spontanément adressées au conservatoire. Des procédures dérogatoires ont été mises en place pour les inscriptions qui ont eu lieu sur place avec une priorité donnée aux enfants du quartier.

Les enfants ont été inscrits en cycle découverte et se sont donc vu appliquer le tarif 1 avec des droits d'inscription s'échelonnant de 120 à 510 €.

Or, dans le même arrondissement, le conservatoire a mis en œuvre en 2017 un dispositif expérimental d'apprentissage instrumental, le cursus AÏCO, Apprentissage Instrumental et Invention Collective, s'adressant aux enfants scolarisés à l'école Jean Giono, ayant suivi un parcours découverte en temps scolaire (parcours découverte proposé uniquement à l'école Giono).

Un tarif particulièrement inclusif et attractif (28 €) avait été mis en place, eu égard au caractère expérimental de ce nouveau cycle d'apprentissage, initialement prévu pour être testé pendant deux ans (délibération n°2017-22 du 4 juillet 2022), et compte tenu également du profil économique des familles fréquentant l'école Giono.

En septembre 2023, le conservatoire a également ouvert une antenne dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, à l'école des Dahlias située tout comme l'école Giono dans un QPV. Il s'agissait de proposer une offre d'enseignement artistique à pédagogie différenciée, dans la continuité de l'orchestre à l'école (OAE) encadré par des enseignants du conservatoire.

Ces nouveaux élèves se sont vus appliquer le tarif 2 puisqu'ils ont été inscrits en 1<sup>er</sup> cycle, soit des droits d'inscription allant de 120 à 764 €.

Pour une meilleure lisibilité, il convient d'**atténuer les disparités** de tarifs et donc de contributions des familles entre ces trois propositions qui se veulent inclusives, parce qu'elles proposent des pédagogies adaptées et /ou parce qu'elles sont déployées dans des quartiers dont les populations sont les plus éloignées de l'offre culturelle.

Cette harmonisation est nécessaire car ces dispositifs ont vocation, s'ils deviennent pérennes, à s'adresser à tous les petits Lyonnais et pas seulement à ceux scolarisés dans les écoles qui les hébergent. Elle ne doit pas pour autant se traduire par une augmentation inconsidérée à effet dissuasif, voire discriminant pour certains foyers.

### Renforcer l'accessibilité économique de l'établissement

Ce rapprochement entre notamment le tarif 4 appliqué au cursus AÏCO et les tarifs 1 (cycle découverte) et 2 (premier cycle post OAE ou traditionnel) doit s'envisager progressivement.

Afin de ne pas pénaliser les enfants inscrits dans le dispositif AïCO depuis le début de leur scolarité, qui ont jusqu'à présent bénéficié de tarifs exceptionnellement avantageux au regard du quotient familial, il est proposé de décomposer en deux tranches la tranche de quotient la plus basse (QF < 150 € et QF < 300 €).

Les droits d'inscription actuellement appliqué à la tranche A sont abaissés de 25%.

Le prix plancher actuel est maintenu comme limite inférieure de la nouvelle tranche B.

Ces nouvelles tranches applicables à l'ensemble des tarifs sont également favorables aux étudiants, de plus en plus nombreux à faire part de leurs difficultés économiques au moment de régler leurs droits d'inscription.

Afin de maintenir le niveau de recettes, les droits d'inscription sont légèrement dé plafonnés créant une nouvelle tranche de quotient entre 2500 et 3000 € de quotient familial.

### Accompagner le développement de l'offre amateur

Il est proposé de supprimer le principe de non tarification sociale pour les plus de 25 ans, principe discriminant pour des candidats adultes actifs ou retraités à faibles revenus.

Il est aussi proposé le principe de la proratisation des tarifs annuels pour les cursus ou dispositifs générant des inscriptions en cours d'année scolaire pour certains cursus (amateurs principalement).

En effet des listes d'attente existent, mais cependant certains candidats renoncent à s'inscrire en cours d'année en découvrant que les droits d'inscription sont les mêmes que pour une année complète. La possibilité d'intégrer une classe en cours d'année (le plus souvent suite à l'abandon d'un élève entré sur concours), en proratisant le tarif au temps de présence réelle, permet d'optimiser les ressources pédagogiques disponibles.

## III. Une nouvelle grille tarifaire

Cette nouvelle grille entérine la création d'une tranche supplémentaire de quotient en décomposant l'actuelle tranche A. Les tranches de quotient seront donc les suivantes :

### Tranches actuelles

Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E
QF ≤ 300 €	300 € < QF ≤ 800 €	800 € < QF ≤ 1 500 €	1 500 € < QF ≤ 2 500 €	QF > 2 500 €

### Nouvelles tranches à partir de 2024/2025

Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G
QF ≤ 150 €	150 € < QF ≤ 300 €	300 € < QF ≤ 800 €	800 € < QF ≤ 1 500 €	1 500 € < QF ≤ 2 500 €	2 500 € < QF ≤ 3 000 €	QF > 3 000 €

La nouvelle tranche A (QF < 150) enregistre une baisse de 25% des contributions plancher.

Une augmentation de 3% est appliquée aux tranches intermédiaires, un chiffre inférieur à celui de l'inflation.

Les prix plafond sont déclenchés au-dessus de 3000 € de quotient familial et non plus 2500 € ; ils augmentent de 6% environ.

### Cas particulier du tarif 4 ou tarif AïCO

Des pourcentages d'augmentation différents selon les tranches sont appliqués au tarif 4 pour retrouver progressivement une courbe évoluant parallèlement à celle du tarif 1 et s'en rapprochant peu à peu.

Le cursus AïCO est considéré comme un cursus de 1<sup>er</sup> cycle ; il devrait donc relever, en droit commun, du tarif 2. L'écart est cependant beaucoup trop important pour envisager une harmonisation des deux tarifs à court terme. Il est donc proposé de rechercher plutôt une cohérence avec le tarif 1, applicable au cycle découverte.



Il convient de noter que le cursus AÏCO concerne un total de 32 enfants la tranche C, tous les autres se situant dans les premières tranches de quotient.

#### **IV. Les tarifs de droits d'inscription 2024/2025**

*(Tarifs arrondis à l'euro supérieur)*

Ces tarifs incluent l'accès aux services de la médiathèque (le prêt de documents, accès au streaming et prêt dans les antennes).

Les élèves inscrits concomitamment dans plusieurs parcours ou cursus, diplômants et/ou non diplômants, règlent les droits d'inscription correspondant à chacun de ces parcours ou cursus.

##### **IV.1 Tarifs applicable aux élèves hors temps scolaire Français et ressortissants de l'Union Européenne**

Voir pages annexes.

##### **IV.2 Tarif applicable aux élèves et étudiants résidant en dehors de la Métropole de Lyon**

Majoration de 15% de la grille tarifaire applicable au cursus suivi.

##### **IV.3 Tarif applicable aux élèves étrangers hors Union Européenne**

Les droits d'inscription applicables aux élèves étrangers hors Union Européenne sont les droits maximums de la grille qui correspond à leur cursus. Un dégrèvement reste possible si l'élève fournit un avis d'imposition français de l'année précédente indiquant la perception de revenus imposables.

#### **V. Conditions de remboursement des droits d'inscription :**

1. Le remboursement des droits d'inscription est possible dans les situations suivantes :

- a) Circonstances exceptionnelles imputables au syndicat mixte de gestion du conservatoire de Lyon ne permettant pas la poursuite de la scolarité.
- b) Circonstance personnelle majeure non susceptible d'être anticipée, survenant avant la fin de l'année civile et empêchant l'élève d'achever sa scolarité (sur production de justificatifs écrits).

Dans ces hypothèses, les remboursements ont lieu au prorata du temps de présence. Tout mois commencé est dû.

- c) En cas de démission ne relevant pas de la situation b ci-dessus ou de demande de congés pour l'année scolaire en cours.

Trois cas peuvent se présenter dans cette troisième hypothèse :

A) L'élève inscrit n'a suivi aucun cours entre la rentrée scolaire et les vacances de Toussaint : remboursement intégral des droits d'inscription (hors frais de concours).

B) L'élève a suivi des cours jusqu'au 30 novembre de l'année scolaire en cours : remboursement des droits d'inscription au prorata du temps de présence avec un minimum de facturation de 2/10 du montant total des droits (hors frais de concours). Tout mois commencé est dû.

C) L'élève a suivi des cours au-delà du 30 novembre.  
L'année entière est due.

Dans tous les cas, seules seront prises en compte les demandes de remboursement parvenant avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours.

2. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence d'un enseignant.

Le conservatoire s'efforce de pourvoir au remplacement des enseignants absents. Dans tous les cas cependant, un délai de carence de 2 semaines est observé.

3. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence exceptionnelle relevant du 1.b ci-dessus.**

## **VI. Frais d'inscription ou de réinscription hors délais : 20 €**

Ces frais seront applicables à toute personne demandant une inscription à un concours ou une réinscription en dehors des délais fixés par l'administration pour effectuer ces démarches en ligne. Ces frais s'entendent par dossier et s'ajoutent, selon le cas, aux frais de concours ou aux droits d'inscription exigés au moment de la réinscription. Ils sont payables auprès du régisseur de recettes avant toute validation d'inscription ou de réinscription hors délais.

L'inscription manuelle à un concours par les services administratifs au-delà des délais d'inscription en ligne est possible jusqu'à la date du concours considéré, sur demande écrite et sous réserve du paiement des frais complémentaires.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ **approuve** les tarifs détaillés ci-dessus et dans les tableaux annexes ;
- ✓ **dit** que ces tarifs seront applicables pour toutes les inscriptions et activités relatives à l'année scolaire 2024/2025 ;
- ✓ **décide** que les élèves intégrant le conservatoire à partir du mois de décembre de l'année scolaire en cours bénéficieront d'une proratisation par 1/10 du calcul de leur droits d'inscription, tout mois commencé étant néanmoins intégralement dû ;
- ✓ **adopte** les conditions de remboursement des droits d'inscription telles que proposées au paragraphe V ;
- ✓ **autorise** le directeur à statuer sur les demandes de changements de tarifs en cours d'année en cas de changements exceptionnels de situation.

---

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT





## GRILLE TARIFAIRE 2024/2025

### Annexe à la délibération n°2024-02 du 12 février 2024

#### TARIF 1

- Cycle découverte danse et musique
- Pratiques continuées avec soutien instrumental (8h/année)

Tranche A		Tranche B		Tranche C		Tranche D		tranche E		Tranche F		Tranche G	
QF ≤ 150		150 < QF ≤ 300		300 < QF ≤ 800		800 < QF ≤ 1500		1500 < QF ≤ 2500		2500 < QF ≤ 3000		2500 < QF ≤ 3000	
2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
120 €	90 €	120 €	90 à 124 €	120 à 281 €	124 à 289 €	281 à 352 €	289 à 363 €	352 à 510 €	363 à 525 €	510 €	525 à 540 €	510 €	540 €

#### TARIF 2

- Cycles 1 et 2 instruments, danse et jeunes chanteurs
- Stages de 1<sup>er</sup> cycle de théâtre
- Année d'observation du cursus de chant lyrique
- Cursus accompagnement de musiques actuelles
- Pratique instrumentale ou vocale individuelle amateur hors cursus (1/2 h hebdomadaire de cours avec possibilité de suivre une pratique d'ensemble en complément)

Tranche A		Tranche B		Tranche C		Tranche D		tranche E		Tranche F		Tranche G	
QF ≤ 150		150 < QF ≤ 300		300 < QF ≤ 800		800 < QF ≤ 1500		1500 < QF ≤ 2500		2500 < QF ≤ 3000		2500 < QF ≤ 3000	
2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
120 €	90 €	120 €	90 à 124 €	120 à 358 €	124 à 369 €	358 à 474 €	369 à 498 €	474 à 764 €	488 à 787 €	764 €	787 à 810 €	764 €	810 €



### TARIF 3

- Cycle 3 instruments et danse
- Cursus CEI 1 et 2, COP 1 et 2 de théâtre
- Cursus composition, écriture, culture musicale tous niveaux
- PPES toutes disciplines et toutes spécialités
- Cursus licence/université Lyon 2
- Cycles 1,2 et 3 du cursus d'accompagnement piano
- Cycles 1,2 et 3 du cursus de chant lyrique

Tranche A		Tranche B		Tranche C		Tranche D		Tranche E		Tranche F		Tranche G	
QF ≤ 150	2024/2025	150 < QF ≤ 300		300 < QF ≤ 800		800 < QF ≤ 1500		1500 < QF ≤ 2500		2500 < QF ≤ 3000		2500 < QF ≤ 3000	
	2023/2024	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
177 €	133 €	177 €	133 à 182 €	177 à 547 €	182 à 563 €	247 à 693 €	563 à 714 €	693 à 1018 €	714 à 1049 €	1 018 €	1049 à 1075 €	1 018 €	1 075 €

### TARIF 4

- Cursus AïCO

Tranche A		Tranche B		Tranche C		Tranche D		Tranche E		Tranche F		Tranche G	
QF ≤ 150	2024/2025	150 < QF ≤ 300		300 < QF ≤ 800		800 < QF ≤ 1500		1500 < QF ≤ 2500		2500 < QF ≤ 3000		2500 < QF ≤ 3000	
	2023/2024	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
28 €	30 €	28 €	30 à 42 €	28 à 60 €	42 à 102 €	60 à 109 €	102 à 185 €	109 à 295 €	185 à 369 €	295 €	369 à 406 €	295 €	406 €



## TARIF 5

- Pratiques continuées sans soutien instrumental
- Pratique collective facultative pour les CHAM
- Parcours culture amateur : possibilité d'assister à un cours dans l'année choisi parmi l'une des disciplines de culture

Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	tranche E		Tranche F		Tranche G	
QF ≤ 150	150 < QF ≤ 300	300 < QF ≤ 800	800 < QF ≤ 1500	1500 < QF ≤ 2500	2500 < QF ≤ 3000	3000 < QF ≤ 3500	3500 < QF ≤ 3750	QF > 3000	
									2023/2024
81 €	81 €	81 à 218 €	218 à 289 €	289 à 349 €	349 €	349 €	359 à 375 €	349 €	375 €

## TARIF 6

- Étudiants inscrits dans le cadre de la formation continue

2023/2024	2024/2025
2 036 €	2 097 €

## TARIF 7

- CHAM – CHAD – S2TMD
- enfants participants au dispositif DEMOS et intégrés au CRR dans le cadre de la convention CRR/ONL
- étudiants issus d'un établissements étrangers en partenariat avec le CRR et effectuant 1 ou 2 semestres au CRR (les étudiants payent leur droit d'inscription dans leur établissement d'origine)

### Exonération